

PROCES VERBAL DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 4 septembre 2024
A 19 h 00

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre du mois de septembre, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REMY Josette, Maire de Challes-Les-Eaux. Vingt-trois conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 20

ARSAC Thierry, BERLAND Mary, BILLARD Bernard, DELACHAT Françoise, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absent : 1

CICERO Gilles

Pouvoirs : 2

GOUILLON Marie-Christine donne pouvoir à DELACHAT Françoise

LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à PALHEC PETIT Colette

Votants : 22

Madame Françoise DELACHAT est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 juillet 2024.

Finances (Marc RICHARD)

202478 Majoration THRS

Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux finances expose aux élus les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts qui permet au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Afin d'inciter les propriétaires à louer ou à vendre leurs biens à la fois pour constituer une recette budgétaire, il est proposé de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Cette nouvelle délibération annulera et remplacera la délibération du 6 septembre 2023 n°202385 et la délibération du 3 juillet 2024 n°202460.

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

Pour :	21
Contre :	0
Abstention : Patrick ESTEVE	1

- de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,
- de charger Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Patrick ESTEVE s'abstient pour ceux qui ne peuvent pas rénover ou louer leurs biens. Des personnes ont peu de moyens et se retrouvent en difficulté.

Josette REMY tous les propriétaires de logements vacants ont été contactés pour une aide de l'ADIL mais pour permettre que ces locaux soient remis sur le marché. Je vous ferai le retour des 41 propriétaires contactés quand j'aurais le retour de tous.

Foncier (Josette REMY)

202479 Acquisition foncière Cazard

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Lors d'un bornage, il a été établi que le chemin de Cazard empiétait sur des propriétés privées. Afin de régulariser cette emprise, il est proposé la cession à la commune d'une surface de 22m² dédiée au chemin de Cazard.

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU	Propriétaires
Chemin de Cazard	L n°575	13 m ²	UD	Mme BARLET
	L n° 577	9 m ²	UD	M CHAFFARDON
TOTAL SURFACE		22 m²		

Jean-Yves JACQUIER ayant intérêt à agir, ne prend pas part au vote.

Etaient présents : 19

Ne prend pas part au vote : 1 Jean-Yves JACQUIER

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'acquisition par la ville des parcelles L n°575 et L n°577 pour un total de 22 m² pour un montant de 1€ qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Etaient présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 22

202480 Acquisition foncière chemin des Barraques

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Lors d'un bornage, il a été déterminé que chemin des baraques avait une emprise sur la propriété de Mme DUNAND, il est envisagé de régulariser cette emprise par la cession à la commune d'une surface de 10 m² dédiée au chemin des Barraques.

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
Chemin des baraques	M n°366	10 m ²	UD

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée M n°366 pour un montant de 1€ qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

202481 Cession foncière Puit d'Ordet

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Il a été constaté que des parcelles communales constituent un talus à l'intérieur de propriétés privées, afin de régulariser cette emprise, il est proposé la cession par la commune de ce talus du bas au haut où sont implantées les haies,

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU	Propriétaires
Avenue de la Breisse	H 730	54 m ²	Uam	Mme et M MARLIER
	H 731	67 m ²		Mme et M PIFFARETTI
	H 732	80 m ²		Mme et M DEMEURE
	H 733	214 m ²		Mme et M HATEAU
	H 736	35 m ²		
TOTAL SURFACE		450 m²		

MARLIER Maryse ayant intérêt à agir, ne prend pas part au vote.

Etaient présents : 19

Ne prend pas part au vote : 1 Maryse MARLIER

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la cession des parcelles cadastrées H n° 707-684-692-733 et 736 par la ville aux propriétaires riverains au prix négocié de 1€/m², les frais notariés seront supportés par les acquéreurs,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Etaient présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Travaux (James HALLAY)**202482 Avenant n°1 Marché de maîtrise d'œuvre – Extension Pôle enfance**

M. James HALLAY, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal, sur l'évolution du dossier extension pôle enfance. Pour rappel le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 29 novembre 2023 au CABINET D'ARCHITECTURE IMPACTS ARCHITECTURE HELENE GRILLET pour un montant de 53 765,50 € HT et 64 518,60€ TTC sur un estimatif des travaux de 500 000€ HT.

Depuis plusieurs mois, le travail avec l'architecte a permis de définir au plus juste les besoins des services pour l'extension des locaux du pôle enfance. Les services et le directeur du groupe scolaire ont validé l'avant-projet détaillé et depuis le 12 juillet dernier, le montant des travaux a été arrêté à la somme prévisionnelle de 745 070,00 € HT comme décrit ci-dessous :

Terrassement – VRD – Reprise des abords autour de la construction	50 000,00
Gros œuvre	176 800,00
Démolition	25 000,00
Etanchéité autoprotégée	34 875,00
Menuiseries extérieures Aluminium	42 300,00
Menuiseries intérieures	23 550,00
Cloisons- Doublages – Plafonds	30 900,00
Carrelage – Faiences « sanitaire »	5 000,00
Revêtement de sol souple	19 620,00
Chape	1 800,00
Plafonds suspendus	12 600,00
Peinture intérieure	21 000,00
Peinture extérieure	11 250,00
Serrurerie	29 475,00
Electricité – Courants forts – Courants faibles Travaux neufs pour 49 464,50€ Rénovation de divers circulation 4 662,50€ Réfection du local bibliothèque 2 760,90€	56 900,00
Chauffage – Sanitaire - Ventilation	86 000,00
TOTAL €HT	627 070,00
OPTION EN PLUS-VALUE RETENUES	
Rénovation de la cantine « Menuiseries ext, murs, sol et plafond »	25 000,00
BSO pour les 2 grands châssis vitrés	11 500,00
Rénovation électrique du restaurant et sanitaires existant	16 500,00
Aménagement paysager « clôture »	15 000,00
Mobilier « rayonnage »	12 000,00
Climatisation et chauffage partiel par DRV	38 000,00
TOTAL OPTION EN PLUS-VALUE RETENUES € HT	118 000,00
TOTAL GENERAL € HT	745 070,00

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2024
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Maîtrise d'œuvre - Extension du Pôle Enfance – Montant de l'Avenant n°1	
Montant prévisionnel des travaux HT	745 070,00 €
Montant HT	20 990,35 €
Montant TTC	25 188,42 €
Maîtrise d'œuvre - Extension du Pôle Enfance – Marché avec Avenant n°1	
Montant prévisionnel des travaux HT	745 070,00 €
Montant HT	74 755,85 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée M n°366 pour un montant de 1€ qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

202481 Cession foncière Puit d'Ordet

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Il a été constaté que des parcelles communales constituent un talus à l'intérieur de propriétés privées, afin de régulariser cette emprise, il est proposé la cession par la commune de ce talus du bas au haut où sont implantés les haies,

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU	Propriétaires
Avenue de la Breisse	H 707	54 m ²	Uam	Mme et M MARLIER
	H 684	67 m ²		Mme et M PIFFARETTI
	H 692	80 m ²		Mme et M DEMEURE
	H 733	214 m ²		Mme et M HATEAU
	H 736	35 m ²		
TOTAL SURFACE		450 m²		

MARLIER Maryse ayant intérêt à agir, ne prend pas part au vote.

Etaient présents : 19

Ne prend pas part au vote : 1 Maryse MARLIER

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la cession des parcelles cadastrées H n° 707-684-692-733 et 736 par la ville aux propriétaires riverains au prix négocié de 1€/m², les frais notariés seront supportés par les acquéreurs,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Etaient présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Travaux (James HALLAY)**202482 Avenant n°1 Marché de maîtrise d'œuvre – Extension Pôle enfance**

M. James HALLAY, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal, sur l'évolution du dossier extension pôle enfance. Pour rappel le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 29 novembre 2023 au CABINET D'ARCHITECTURE IMPACTS ARCHITECTURE HELENE GRILLET pour un montant de 53 765,50 € HT et 64 518,60€ TTC sur un estimatif des travaux de 500 000€ HT.

Depuis plusieurs mois, le travail avec l'architecte a permis de définir au plus juste les besoins des services pour l'extension des locaux du pôle enfance. Les services et le directeur du groupe scolaire ont validé l'avant-projet détaillé et depuis le 12 juillet dernier, le montant des travaux a été arrêté à la somme prévisionnelle de 745 070,00 € HT comme décrit ci-dessous :

Terrassement – VRD – Reprise des abords autour de la construction	50 000,00
Gros œuvre	176 800,00
Démolition	25 000,00
Etanchéité autoprotégée	34 875,00
Menuiseries extérieures Aluminium	42 300,00
Menuiseries intérieures	23 550,00
Cloisons- Doublages – Plafonds	30 900,00
Carrelage – Faïences « sanitaire »	5 000,00
Revêtement de sol souple	19 620,00
Chape	1 800,00
Plafonds suspendus	12 600,00
Peinture intérieure	21 000,00
Peinture extérieure	11 250,00
Serrurerie	29 475,00
Electricité – Courants forts – Courants faibles Travaux neufs pour 49 464,50€ Rénovation de divers circulation 4 662,50€ Réfection du local bibliothèque 2 760,90€	56 900,00
Chauffage – Sanitaire - Ventilation	86 000,00
TOTAL €HT	627 070,00
OPTION EN PLUS-VALUE RETENUES	
Rénovation de la cantine « Menuiseries ext, murs, sol et plafond »	25 000,00
BSO pour les 2 grands châssis vitrés	11 500,00
Rénovation électrique du restaurant et sanitaires existant	16 500,00
Aménagement paysager « clôture »	15 000,00
Mobilier « rayonnage »	12 000,00
Climatisation et chauffage partiel par DRV	38 000,00
TOTAL OPTION EN PLUS-VALUE RETENUES € HT	118 000,00
TOTAL GENERAL € HT	745 070,00

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2024

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Maîtrise d'œuvre - Extension du Pôle Enfance – Montant de l'Avenant n°1	
Montant prévisionnel des travaux HT	745 070,00 €
Montant HT	20 990,35 €
Montant TTC	25 188,42 €
Maîtrise d'œuvre - Extension du Pôle Enfance – Marché avec Avenant n°1	
Montant prévisionnel des travaux HT	745 070,00 €
Montant HT	74 755,85 €
Montant TTC	89 707,02 €

Le montant prévisionnel des travaux est augmenté de 245 070€ HT.
L'augmentation du marché de maîtrise d'œuvre est de 39,04% par rapport au marché initial.
Le taux de rémunération de l'architecte est de 10,0333% suite à cet avenant n°1.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Valide l'avenant n°1
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Jean-Michel VERTHUY c'est un projet qui améliore les conditions de travail du personnel de la mairie et des enfants qui a été présenté en commission des travaux. Le projet intègre bien toutes les attentes. Françoise DELACHAT nous améliorons l'accueil des enfants et de nos agents. En effet, un local avec vestiaire, salle de pause sera dédié à notre personnel ainsi qu'un local spécial pour stocker leur matériel.

Intercommunalité (Josette REMY)

202483 Désignation d'un représentant aux instances du PNR du Massif des Bauges

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune est située dans le périmètre étudié dans le cadre de la révision de la nouvelle Charte du Parc naturel régional des Bauges.

A ce titre la commune est régulièrement conviée aux réunions du Comité syndical du Parc, instance décisionnelle où chaque commune est représentée avec une voix délibérative, afin de suivre l'avancée des actions menées par le Parc.

Après approbation de la Charte, le classement de la commune et l'adhésion au Syndicat mixte du Parc seront proposés à la commune de Challes les Eaux dans les prochains mois.

Il apparaît opportun de désigner dès à présent l' élu qui représentera la commune lors des prochains rendez-vous du Parc.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Désigne Jean-Yves JACQUIER comme représentant titulaire aux instances du PNR du Massif des Bauges
- Désigne Gilles CICERO comme suppléant

Subvention

202484 Demande de subvention – Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relais petite enfance – Nouveau contrat Départemental 2022-2028 – Service Périscolaire

Madame le Maire présente au Conseil municipal le dossier de subvention à déposer auprès du Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 concernant l'extension des services périscolaires, du restaurant scolaire de l'école maternelle. Ce bâtiment accueillera également le relais petite enfance en vue de mutualiser les espaces communs.

Le permis de construire a été déposé en juillet 2024 et est en cours d'instruction. Début des travaux prévu janvier 2025.

Le montant de ce projet est évalué à 745 070 € HT et comprend :

- La création d'un local pour le RPE estimée à 316 411€
- L'extension de la cantine maternelle estimée à 205 980€
- La création d'un local pour le service périscolaire, salle de garderie + bureaux + locaux communs estimée à 222 679€

Le plan de financement fait apparaître les participations financières de :

- 150 000 € maximum possible - Département de la Savoie **au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028** pour l'extension de la cantine maternelle
- Et le solde en autofinancement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le projet d'aménagement du pôle enfance Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relai petite enfance
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 745 070€ HT
- **Décide de demander au Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 une subvention au taux médian applicable en 2025 pour la réalisation de l'extension du service périscolaire – Cantine Maternelle**
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune en 2024 et 2025
- Autorise Madame le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer les documents correspondants

202485 Demande de subvention – Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relais petite enfance – Nouveau contrat Départemental 2022-2028 – RPE

Madame le Maire présente au Conseil municipal le dossier de subvention à déposer auprès du Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 concernant l'extension des services périscolaires, du restaurant scolaire de l'école maternelle. Ce bâtiment accueillera également le relais petite enfance en vue de mutualiser les espaces communs.

Le permis de construire a été déposé en juillet 2024 et est en cours d'instruction. Début des travaux prévu janvier 2025.

Le montant de ce projet est évalué à 745 070 € HT et comprend :

- La création d'un local pour le RPE estimée à 316 411€
- L'extension de la cantine maternelle estimée à 205 980€
- La création d'un local pour le service périscolaire, salle de garderie + bureaux + locaux communs estimée à 222 679€

Le plan de financement fait apparaître les participations financières de :

- 10 000 € envisagé - Département de la Savoie **au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028** pour le RPE
- Et le solde en autofinancement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le projet d'aménagement du pôle enfance Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relai petite enfance
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 745 070 € HT
- **Décide de demander au Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 une subvention de 10 000 € pour la réalisation du relais petite enfance**
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune en 2024 - 2025
- Autorise Madame le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer les documents correspondants

Personnel communal (Jean-Michel VERTHUY)

202486 Tableau des effectifs – Nomenclature des emplois communaux – Service administratif mairie
Monsieur Jean-Michel VERTHUY Conseiller Municipal en charge du personnel, invite le conseil municipal à valider le nouveau tableau des effectifs des services administratifs tenant compte de la réorganisation des différentes entités

SERVICE ADMINISTRATIF		
Grades	QUOTITE DU POSTE DE TRAVAIL	
	AVANT	APRES
Attachés principaux hors classe	1 poste à TC	A supprimer poste vacant
Attachés principaux		1 poste à TC
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35/35 ^{ème}	2 postes à 35/35 ^{ème}
Rédacteur	1 poste à TNC 30/35 ^{ième}	1 poste à TNC 30/35 ^{ième}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3 postes à TC	3 postes à TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à TC	2 postes à TC
Adjoint administratif	1 poste à TC et 1 poste à TNC 17,50/35 ^{ième}	1 poste à TC et 1 poste à TNC 28/35 ^{ième}

Les avancements de grade au sein des cadres d'emploi mentionnés ci-dessus, pourront être envisagés, lorsque les conditions statutaires seront remplies et lorsque les missions des agents justifieront ces avancements.

Il pourra être fait face à l'accroissement temporaire des activités du service, par recours à 2 emplois contractuels rémunérés sur l'indice brut du 1^{er} échelon catégorie B1

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Valide la présente délibération qui annulera et remplacera l'ensemble des délibérations précédentes relatives aux postes de ce service.

202487 Tableau des effectifs – Nomenclature des emplois communaux – Service périscolaire

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, Conseiller municipal délégué en charge du personnel communal, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la nouvelle nomenclature des postes au sein du service scolaire et périscolaire, à compter de la rentrée fixée pour la structure en septembre 2024

Le Comité Social territorial a été informé de la nouvelle organisation du service.

Monsieur Jean-Michel VERTHUY invite l'assemblée délibérante, à :

- se prononcer sur le nouveau tableau des effectifs du service scolaire et périscolaire de la commune de Challes-les-Eaux,

SERVICE PERISCOLAIRE

Poste	Grade	Délibération nomenclature en vigueur	Proposition de nouvelle nomenclature
Responsable du service	1 animateur	35/35 ^{ème}	
Responsable du Service	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	
Adjointe à la responsable du service	1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TNC 35/35 ^{ième}	
Animateur périscolaire	1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TNC 17,5/35 ^{ième}	
Animateur périscolaire	1 adjoint d'animation	TNC 18,5/35 ^{ième}	
Animateur périscolaire	1 adjoint d'animation	TNC 12,75/35 ^{ième}	
Animateur périscolaire	1 adjoint d'animation		TNC 15,9/35 ^{ième}

SERVICE SCOLAIRE

Poste	Grade	Délibération nomenclature en vigueur	Proposition de nouvelle nomenclature
Educateur des activités physiques et sportives	1 éducateur des activités physiques et sportives	35/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}
ATSEM	1 adjoint d'animation	TNC 30/35 ^{ième}	2 adjoints d'animation TNC 30/35 ^{ième}
ATSEM	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TNC 28/35 ^{ième}	28/35 ^{ième}
ATSEM	2 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TNC 30/35 ^{ième}	30/35 ^{ième}
ATSEM + périscolaire	1 adjoint d'animation	TNC 28,25/35 ^{ième}	28,25/35 ^{ième}
ATSEM + périscolaire	1 adjoint d'animation	TNC 22/35 ^{ième}	22/35 ^{ième}

Les avancements de grade au sein des cadres d'emploi mentionnés ci-dessus, pourront être envisagés, lorsque les conditions statutaires seront remplies et lorsque les missions des agents justifieront ces avancements.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- maintient le recours aux **emplois contractuels** pour **13 adjoints d'animation** contractuels rémunérés à l'heure sur l'indice brut du 1^{er} échelon catégorie C1.
- valide la présente délibération qui annulera et remplacera l'ensemble des délibérations précédentes relatives aux postes de ce service.

Information au Conseil municipal (Josette REMY)

202488 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Service	Nom entreprise	Ville	Objet du marché	Montant € HT	TTC	Date
CRECHE	LES 3 OURS	87270 COUZEIX	Transat adulte	172,38 €	206,86 €	02/07/2024
CRECHE	ERGOSANTE	38300 BOURGOIN JALLIEU	Siège avec accoudoir pivotant	512,00 €	614,40 €	02/07/2024
COMMUNICATION	JP CREATION	73000 CHAMBERY	Cendrier de poche	600,00 €	720,00 €	04/07/2024
ST	HESTIA EXPERTISE	73190 CHALLES LES EAUX	Diagnostic isolement au feu Bâtiment CTM	1 680,00 €	2 016,00 €	04/07/2024
ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures Classe 6 2024 2025	223,98 €	268,78 €	04/07/2024
ST	COSEEC	74330 LA BALME DE SILLINGY	Remise aux normes Stade de football	4 370,00 €	5 244,00 €	08/07/2024
ST	CHAVANEL	73290 LA MOTTE SERVOLEX	Souffleur STIHL BR450	550,00 €	660,00 €	09/07/2024
ST	CHAVANEL	73290 LA MOTTE SERVOLEX	Débroussailleuse STIHL FS94CE	399,00 €	478,00 €	09/07/2024
ST	ALP ARROSAGE	74650 CHAVANOD	Intervention sur la fontaine	160,00 €	192,00 €	08/07/2024
ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024 2025 Classe 8	434,80 €	521,76 €	05/07/2024
ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024 2025 Classe 5	483,43 €	580,12 €	08/07/2024
ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024 2025 Classe 2	473,09 €	567,71 €	08/07/2024
CRECHE	ROUSSEY ET FILS	73230 BARBY	Réparation lave vaisselles ELFRAMO BD13	473,60 €	568,32 €	10/07/2024
MAIRIE	SERPE CONSEIL	34670 BAILLARGUES	Diagnostic approfondi de deux Saules	820,00 €	984,00 €	12/07/2024
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement d'un moteur d'extracteur de VMC HS Garderie	798,86 €	958,63 €	15/07/2024
ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024-2025 Classe 11	156,52 €	187,82 €	15/07/2024
CRECHE	BOUCHERIE DU MONT ST MICHEL	73190 CHALLES LES EAUX	Repas Formation Gestes et postures les 20 et 21 Août 2024	318,48 €	335,99 €	18/07/2024
COMMUNICATION	IMPRIMERIE CHALLESIEENNE	73190 CHALLES LES EAUX	Brochures Saison Culturelle 2024-2025	3 575,00 €	4 290,00 €	18/07/2024
ECOLES	LIBRAIRIE GARIN	73000 CHAMBERY	Fichiers 2024-2025 Classes 7 8 9 10 11		1 522,30 €	17/07/2024
COMMUNICATION	IMPRIMERIE CHALLESIEENNE	73190 CHALLES LES EAUX	Panneau extérieur Base Loisirs Plan Eau	190,00 €	228,00 €	20/07/2024
ST	CERES CONTROL	73192 CHALLES LES EAUX	Contrôle équipements sportifs 2024	1 493,00 €	1 791,60 €	25/07/2024
ST	L'AGENAIS	73800 PORTE DE SAVOIE	Enlèvement des branches de peupliers tombées dans le ruisseau	1 025,00 €	1 230,00 €	29/07/2024
ST	GUILLEBERT	59790 RONCHIN	Gants pour le personnel des services techniques	346,50 €	415,80 €	31/07/2024
ST	VUILLERMET	73000 BASSENS	Fleurissement 2024	1 170,86 €	1 295,38 €	31/07/2024

ECOLES	LACOSTE	84250 LE THOR	Fournitures 2024-2025 Classe 9	217,27 €	260,72 €	06/08/2024
MAIRIE	BURO+	38120 ST EGREVE	Fournitures administratives 07 08 2024	417,01 €	500,41 €	07/08/2024

Acte de décision n°2024-05 du 11 juillet 2024

Le Maire de la Commune de CHALLES LES EAUX,

Vu les dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2024 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le besoin d'alimenter le compte 10226 pour une restitution de taxe d'aménagement sur le budget COMMUNE,

DECIDE :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 000,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
Total Général		51 000,00 €		51 000,00 €

- Le Maire est autorisé à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section et à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Acte de décision n°2024-06 du 11 juillet 2024

Le Maire de la Commune de CHALLES LES EAUX,

Vu les dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2024 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le besoin d'alimenter les opérations 312 et 313 sur le budget COMMUNE,

DECIDE :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1322-325 : Subv. non transf. Régions	3 973,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	3 973,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848-313-311 : PERISCOLAIRE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-312-212 : Ecole Elémentaire Bourget	0,00 €	1 973,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 973,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 973,00 €	3 973,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- Le Maire est autorisé à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section et à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Acte de décision n°2024-07 du 22 août 2024

Le Maire de la Commune de CHALLES LES EAUX,

Vu les dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2024 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le besoin d'alimenter le compte 21318 sur le budget COMMUNE,

DECIDE :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-518 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-210-510 : Voie Réseaux	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	62 000,00 €	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	62 000,00 €	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- Le Maire est autorisé à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section et à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Prend acte du compte rendu des actes pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Communication

Bilan saison culturelle présenté par Marc RICHARD

Résultat négatif 22 870€ sur cet exercice

1. Fréquentation

Nombre de spectateurs payants et gratuits

2022/2023	2023/2024
2 355	1 805

Répartition des spectateurs

2022/2023		2023/2024	
Challes	Extérieurs	Challes	Extérieurs
49%	51%	45%	55%

Taux de remplissage

2022/2023	2023/2024
51%	41%

2. Coût des spectacles

Date	Spectacle	Cachet	Régie / Sécurité	Fournitures	Location matériel	Hébergement & repas	SACD - SACEM	GUSO	Salaires chargés	Utilisation salle	Transport	Communication	Total
17/10/23	Les caprices de Marianne (annulé)	1 000,00 €							49,22 €				1 049,22 €
03/11/23	T'emmêle pas	1 677,13 €		25,68 €		60,00 €	159,66 €		727,08 €	516,00 €			3 165,55 €
21/11/23	Molière improvisé	1 720,00 €				91,10 €			800,91 €	516,00 €			3 128,01 €
08/12/23	L'immense cabaret munitiscute (annulé)	1 050,00 €										132,00 €	1 182,00 €
19/01/24	Anne Depétrini	5 844,70 €	454,10 €	30,27 €	328,18 €	528,70 €	645,00 €	372,06 €	1 133,15 €	516,00 €	140,00 €		9 992,16 €
27/01/24	Goupil ou face	1 077,00 €					141,19 €		727,08 €	516,00 €			2 461,27 €
09/02/24	Hansel et Gretel	700,00 €				66,00 €			727,08 €	516,00 €			2 009,08 €
16/03/24	Concert de la St Patrick	2 135,00 €	293,68 €	14,77 €		73,02 €	478,20 €	207,39 €	923,96 €	516,00 €		132,00 €	4 774,02 €
30/03/24	Le Grenier de la chanson	1 000,00 €	301,68 €				124,43 €	207,39 €	923,96 €	516,00 €		132,00 €	3 205,46 €
06/04/24	Babass	2 000,00 €	131,04 €				315,65 €		923,96 €	516,00 €		132,00 €	4 018,65 €
13-14/04/24	Théâtre pour rire								342,76 €	516,00 €		132,00 €	990,76 €
		18 203,83 €	1 180,50 €	70,72 €	328,18 €	818,82 €	1 864,13 €	786,84 €	7 279,16 €	4 644,00 €	140,00 €	660,00 €	35 976,18 €

3. Résultat financier des spectacles saison 2023/2024

Date	Spectacle	Recettes	Dépenses	Résultat
17/10/23	Les caprices de Marianne (annulé)	0,00 €	1 049,22 €	-1 049,22 €
03/11/23	T'emmèle pas	1 261,00 €	3 165,55 €	-1 904,55 €
21/11/23	Molière improvisé	304,00 €	3 128,01 €	-2 824,01 €
08/12/23	L'immense cabaret minuscule (annulé)	0,00 €	1 182,00 €	-1 182,00 €
19/01/24	Anne Depétrini	2 600,00 €	9 992,16 €	-7 392,16 €
27/01/24	Goupil ou face	925,00 €	2 461,27 €	-1 536,27 €
09/02/24	Hansel et Gretel	809,00 €	2 009,08 €	-1 200,08 €
16/03/24	Concert de la St Patrick	2 052,00 €	4 774,02 €	-2 722,02 €
30/03/24	Le Grenier de la chanson	2 728,00 €	3 205,46 €	-477,46 €
06/04/24	Babass	1 627,00 €	4 018,65 €	-2 391,65 €
13-14/04/24	Théâtre pour rire	800,00 €	990,76 €	-190,76 €
		13 106,00 €	35 976,18 €	-22 870,18 €

Questions diverses

Madame le maire donne lecture du courrier de Grand Chambéry au sujet de la conteneurisation de la ville de Challes les Eaux.

18 GV ont été installés pour 210 000€ dans le secteur historique, le casino et la rue Dalbret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Challes-les-Eaux, le
Madame le Maire,
Josette REMY

Le Secrétaire de séance,
Françoise DELACHAT



202478	4 septembre 2024	Majorations THRS
202479	4 septembre 2024	Acquisition foncière Cazard
202480	4 septembre 2024	Acquisition foncière chemin des Barraques
202481	4 septembre 2024	Cession foncière Puit d'Ordet
202482	4 septembre 2024	Avenant n°1 Marché de maîtrise d'œuvre – Extension Pôle enfance
202483	4 septembre 2024	Désignation d'un représentant aux instances du PNR du Massif des Bauges
202484	4 septembre 2024	Demande de subvention – Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relais petite enfance – Nouveau contrat Départemental 2022-2028 – Service Périscolaire
202485	4 septembre 2024	Demande de subvention – Extension des services périscolaires et du restaurant scolaire de l'école maternelle et mutualisation des espaces avec le nouveau relais petite enfance – Nouveau contrat Départemental 2022-2028 - RPE
202486	4 septembre 2024	Tableau des effectifs – Nomenclature des emplois communaux – Service administratif mairie
202487	4 septembre 2024	Tableau des effectifs – Nomenclature des emplois communaux – Service périscolaire
202488	4 septembre 2024	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

